



Qui en veut à la CGT ?

Qui a intérêt à affaiblir la CGT ?

La Direction : C'est évident !

- Elle use les salariés et les licencie quand ils ont des restrictions ou des inaptitudes
- Elle ne respecte pas les droits du CSE
- Elle n'applique pas la législation (*Le groupe LDC affiche pourtant des valeurs autres*)
- Elle entrave le CSE (*Avec sa bénédiction c'est ce qui est le plus grave*)
- Elle entrave la CGT et ses militants (*Depuis une décennie avec le soutien de la Direction Générale*)
- Elle fait de fausses déclarations à la Sécurité Sociale pour contester les Accidents du Travail (*la CGT a enfin réussi à récupérer des preuves*)

Les dirigeants du CSE

- Des élus qui sont là seulement pour dire "Amen" à tout ce que dit et demande la direction.
- Des élus qui ne connaissent pas les droits des salariés
- Ou des élus qui ne veulent surtout pas travailler
- Des élus qui ne veulent pas s'opposer à la direction (peur de perdre sa place ou ses petits avantages)
- Ou le trésorier qui mélange le CSE et la vie privée comme qui en veut à titre personnel à la DS CGT

Et à côté de tout cela, il y a ceux qui regardent ! Ceux qui laissent faire !

Les élus du CSE qui "ont peur"

- Ils sont d'accord avec la CGT mais votent comme les dirigeants du CSE ou s'abstiennent par peur de s'opposer frontalement avec la direction
- Des membres de la CSSCT qui n'ont rien fait de sérieux ! Qui n'ont rien fait de leur propre initiative !
- Qui ne savent pas répondre aux questions qu'on leur pose sans se retourner vers la RRH !
- Qui ne savent même pas faire un Compte-rendu de leur activité (*C'est peut-être lié au fait qu'ils n'en font pas d'activité et il n'y a donc rien à dire !*)
- Qui n'ont jamais finalisé l'enquête à la suite de l'agression au couteau dans le vestiaire !
- Qui n'ont jamais rien trouvé d'anormal ou de mal fait de la part de la direction !

C'est triste ! C'est grave !

Mais c'est pourtant malheureusement l'état de votre CSE à LDC Bourgogne !

Les élus du CSE sont pourtant censés défendre les salariés !

Ils sont censés porter vos réclamations et les défendre devant l'employeur !

Sur les derniers mois, les lignes avaient beaucoup bougé !

- **La CGT a fait intervenir un huissier** pour constater officiellement que la RRH n'appliquait pas la législation !
- **La CGT avait réussi à faire comprendre aux élus du CSE** l'importance de se faire aider par des experts.
- **La CGT avait fait plusieurs droits d'alertes** qui ont mobilisés l'intervention de l'Inspection du Travail, de la Médecine du Travail, et de la CARSAT pour faire une enquête de fond sur les conditions de travail.
- **La CGT s'était occupée des conditions de travail** des salariés qui utilisent le couteau (pétition largement signée)

- **La CGT avait réussi à ce qu'une majorité d'élus du CSE** missionnent une 2^{ème} expertise sur la modification des conditions de travail
 - o **Les élus CFDT et Cadres ont évidemment voté "contre".** (Ils sont "tout en gueule" devant les salariés mais ils restent les "bons toutous obéissants" devant la direction. La voix de son maître)
- **La CGT a préparé les NAO** avec les salariés

Et pendant que les élus CGT ont mené toutes ces activités pour s'occuper des intérêts des salariés, ils ont été entravés dans leurs mandats, discriminés, harcelés !

"Toute cette activité syndicale et le fait que des élus du CSE commencent à voter avec les élus CGT..."

Est-ce que ce ne serait pas ça qui aurait conduit la Direction à passer à la vitesse supérieure pour attaquer violemment et brutalement la CGT ?

La Direction a inversé les choses ! Elle a mis la victime en situation d'accusée !

Exactement comme le fait tout bon harceleur ! (Il réussit à isoler sa victime et à créer les conditions que tout le monde rejette la victime, se retourne contre la victime)

Mais attention ! Une victime reste une victime !

- Est-ce qu'une victime qui n'a pas osé aller porter plainte immédiatement devient une accusée ? **Non !**
- Est-ce parce qu'une victime ne porte pas plainte elle fait une information mensongère ? **Non !**

En droit, il existe un délai de prescription ! Ce délai existe pour permettre à la victime d'agir devant la justice après les faits.

Et chose importante : Toute personne qui a connaissance d'une agression sexuelle peut porter plainte, pas uniquement la personne victime de l'agression.

Donc si la victime ne porte pas plainte, d'autres personnes pourront le faire !

Salariés de LDC Bourgogne, posez-vous cette question importante :

Pourquoi la Direction veut-elle sortir des effectifs la 1^{ère} responsable du syndicat CGT ?

- **Pensez-vous que sans la CGT vos conditions de travail s'amélioreront ?**
- **Pensez-vous que la direction va faire plus de social sans la CGT ?**
- **Pensez-vous que l'encadrement sera plus gentil et bienveillants sans la CGT ?**
- **Pensez-vous que les mauvaises conditions de travail s'amélioreront sans la CGT ?**
- **Pensez-vous que le CSE fonctionnera mieux sans la CGT ?**

Les élus CGT sont au courant de nombreuses situations anormales !

- Des responsables qui insultent et rabaissent des salariés !
- Des responsables qui attrapent physiquement des salariés !
- Des responsables qui font du chantage aux salariés !
- Etc.

Salariés, comprenez bien que si la CGT est affaiblie, c'est vous après qui allez subir encore plus !

Les élus CGT sont au courant de votre peur !

Mais comprenez bien que cette peur sera encore plus forte sans la CGT !

Comprenez l'importance de dépasser votre peur d'aujourd'hui pour ensemble, collectivement, dire STOP !

Comprenez l'importance d'agir maintenant pour soutenir la CGT pendant qu'elle est encore là !

Sans quoi, les années à venir vont être encore plus difficiles !

Vous qui voulez agir, faites-le maintenant, n'attendez pas qu'il soit trop tard !

Les élus CGT ne vont pas baisser les bras devant la direction et encore moins devant les autres syndicats ! Bien au contraire ! Car les adhérents CGT ont des valeurs et sont très unis !

La CGT restera forte aussi bien pour les salariés que pour défendre son élue CGT !

Rejoignez-nous ! Soutenez-nous et contactez-nous par mail et sur les réseaux sociaux.

(Ainsi, la direction ne pourra pas vous identifier ni exercer de pression à votre rencontre)

Il y a des lois => LDC doit les appliquer et les respecter !